



CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 138.2019

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
 En exercice : 27
 Qui ont pris part à la délibération : 23 Pour : 23 Contre : 0

Date de la convocation : 3 décembre 2019

L'an deux mille dix neuf et le onze décembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

Présents : MM. ANDRE. MONTAGNER. IGOUNET. MANERO. Mmes BALAGUE. DETUYAT. VIGNE DREUILHE. SOULIER. MM. DUBLIN. MUSARD. VICENS. Mmes ARMENGAUD. FABREGAS. PONS. MM. GADEN. THOMAS. VALMY. Mmes ALEXANDRE. DENES. FOISSAC. VERNIER.

Pouvoirs : M. FERRARI à Mme VIGNE DREUILHE. Mme LABORDE à M. MANERO.

Absents excusés : M. FERRARI. Mme LABORDE. MM. POUVILLON. PEGOURIE. Mmes ESTAUN. OVADIA.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS : APPROBATION D'UN AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT

Exposé :

Le 5 avril 2017, la commune contractait une convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales pour les Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants (Eaje) présents sur le territoire : multi-accueils des Bambins et des Lutins et la halte-garderie Les Galopins.

Cette convention, conclue jusqu'au 31 décembre 2020, définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « unique » (Psu). La Psu est une aide au fonctionnement versée par la Caisse d'Allocations Familiales aux Eaje.

L'avenant proposé permet de prendre en compte la mise en place par la Caf de deux bonus, le bonus « mixité sociale » et le bonus « inclusion handicap ». En effet, la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2018-2022 qui est un cadre

contractuel entre la Caf et l'Etat positionne l'accueil des enfants en situation de handicap et de pauvreté dans les EAJE comme une priorité. Elle prévoit ainsi la mise en place, à côté du financement de l'activité via la Psu, de deux bonus liés aux caractéristiques des publics accueillis :

■ Le bonus « inclusion handicap » est versé pour toutes les places de la structure, dès l'accueil d'un premier enfant en situation de handicap et bénéficiaire de l'AEEH. A Aucamville, il y a actuellement des enfants en situation de handicap accueillis sur la crèche des Bambins et sur la halte-garderie Les Galopins. Auparavant, le handicap était traité de façon annuelle dans le cadre de Fonds public et territoire.

■ Le bonus « mixité sociale » est calculé en fonction des participations moyennes facturées par la structure. C'est un forfait de financement attribué à l'ensemble des places de la structure si le montant des participations familiales moyenne est faible, c'est-à-dire inférieur à 1,25€/h. A Aucamville, la halte-garderie Les Galopins est concernée par ce bonus avec une participation familiale moyenne de 0,88€ en 2018. Selon la tranche, le bonus va de 300€/place à 2 100€/place. Aucamville bénéficierait de 800€/place pour la halte-garderie.

Cet avenant prend également en compte l'évolution du mode de fonctionnement de la Psu (modalités de calcul et engagements du gestionnaire).

L'avenant proposé couvre la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020.

Décision :

Le Conseil municipal,

Vu le projet d'avenant à la Convention d'objectifs et de financement « Etablissement d'accueil du jeune enfant »,
Entendu l'exposé de Mme BALAGUE, Adjointe au maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'approuver l'avenant à la convention d'objectifs et de financement « Etablissement d'accueil du jeune enfant ».

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

Le Maire

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
031-213100225-20191211-11122019_138-DE
Recu le 12/12/2019
Signé par Signature Number=0001,CN=Gérard
d'ANDRE,T=Maire,OU=élu,OU=
0002 21310022500019,OU=MAI
RIE D'AUCAMVILLE,2.5.4.97=
#0C144E545246522D323133313
0303232353030303139,O=MAIR
IE D'AUCAMVILLE,L=SAINT AL
BAN CEDEX,C=FR
12/12/2019 Commune d'Aucamville – 31140



AUCAMVILLE